

Règlement jeu PRINTEMPS ZEN

Article 1 - Organisatrice

Caroline Chaudru, Sophrologue, 12 place de la Liberté, 32600 L'Isle-Jourdain, organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat**, du 12 mars 2019 au 6 avril 2019

Article 2 - Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en Occitanie à l'exclusion de:

1. des mineurs
2. de l'ensemble des Commerçants et Artisans participants ou annonceurs.

Article 3 - Eléments du Jeu PRINTEMPS ZEN

- Un bulletin de participation qui sera à remplir avec votre nom, prénom, téléphone et e-mail
- Des urnes de participation où glisser les bulletins, disponibles chez les commerçants partenaires, pendant leurs horaires d'ouverture.

Article 4 – Déroulement du jeu

Pour participer au tirage au sort, il faut avoir déposé dans l'urne un bulletin rempli au minimum avec nom, prénom, téléphone ou adresse mail.

Article 5 - Limitations

La participation est limitée à une grille de jeu par personne (même nom, même e-mail, même adresse).

Article 6 - Validité des bulletins

Tout bulletin illisible, raturé ou incorrectement rempli ainsi que tout bulletin ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 2 du présent règlement sera réputé nul.

Il en sera de même en cas de pluralité de bulletins au nom et adresse de la même personne. Dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle.

Article 7 - Tirage au sort

Les gagnants du jeu seront désignés par tirage au sort par Caroline Chaudru, mardi 9 avril à 14h, au cabinet de sophrologie, en présence de tous les participants et partenaires qui le souhaitent.

Seules les grilles correctement validées suivant l'article 6, déposées chez les commerçants participants avant samedi 6 avril 10h pourront participer au tirage au sort.

Article 8 - Lots

Premier lot : **3 séances de sophrologie, personnalisées (valeur 135€)**

Deuxième lot : **1 séance découverte individuelle (valeur 45€)**

Troisième au treizième lot : **1 séance bien-être sophrologie de groupe (valeur 15€)**

Quatorzième au vingtième lot : **1 séance de relaxation audio offerte**

Article 9 - Règlement

Le règlement est disponible sur simple demande chez les commerces participants.

Il est consultable et téléchargeable sur le Site internet www.sophrobien-etre.com

Article 10 - Retrait des lots

Les gagnants seront avertis par téléphone ou mail.

Les lots seront remis au gagnant, sur présentation d'une pièce d'identité, à partir du samedi 13 avril, au cabinet de sophrologie, en accord avec l'organisatrice.

Les gagnants disposent d'un mois, soit le 13 mai 2019, pour récupérer leur lot, passé ce délai, les lots seront considérés comme refusés et perdus.

Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur vénale des lots.

Article 11 – Droit à l'information

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à Caroline Chaudru, 12, place de la Liberté, 32600 L'Isle-Jourdain – carochoaudru@orange.fr – 06 73 99 42 16

Article 12

Caroline Chaudru ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 13

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.